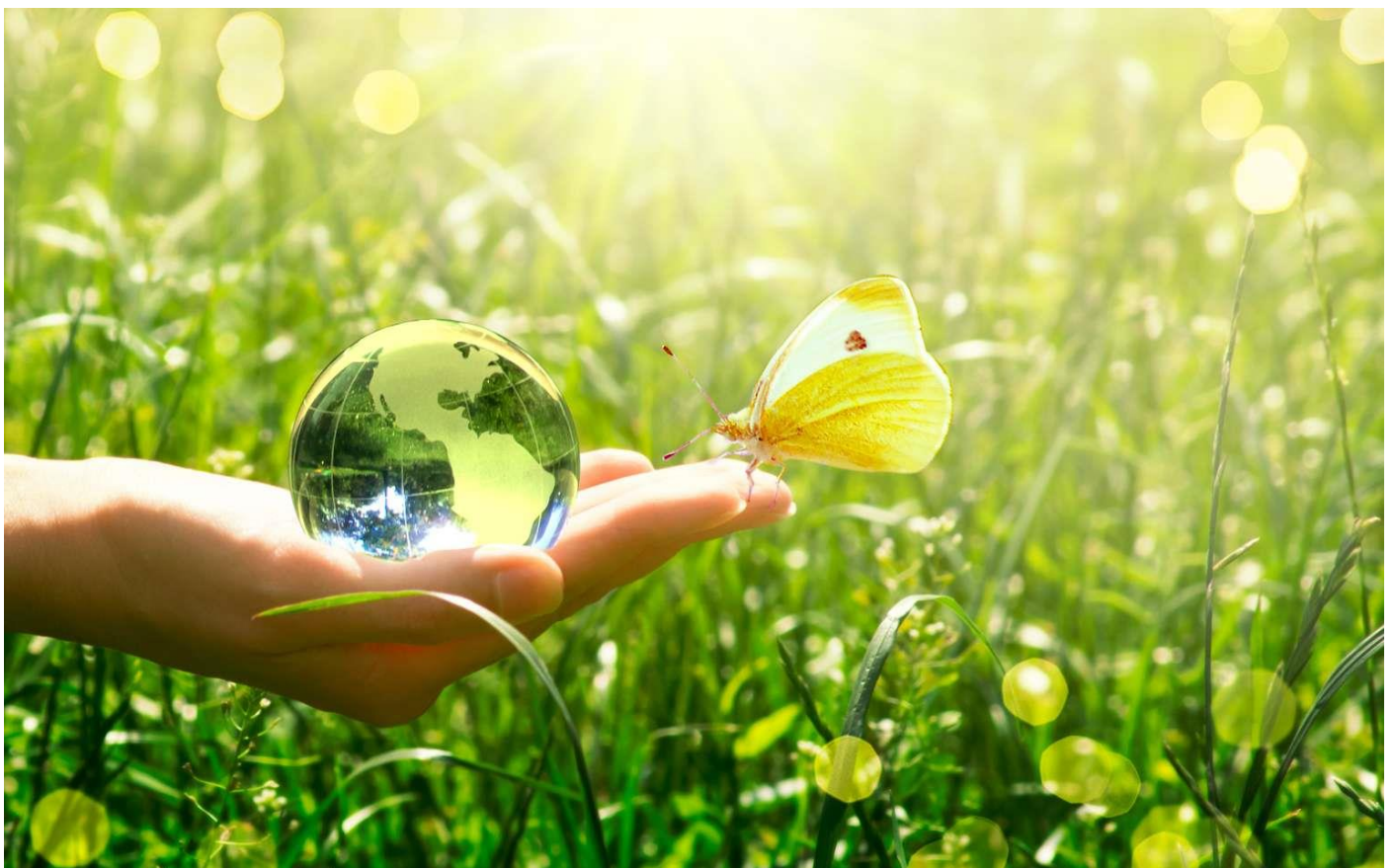




PROJET PEDAGOGIQUE ET D'ACTIVITES AFR DE DOUVAIN



ANNEE 2016 / 2021
Mise à jour le 12/08/2020



TABLE DES MATIERES

SITUATION ET CADRE.....	3
LES ACTEURS DU PROJET	4
PRESENTATION DE L'EQUIPE ENCADRANTE.....	5
1. Les rôles de l'équipe encadrante.....	6
1.1 Les rôles de la Direction.....	6
1.2 Les rôles de l'animateur.....	6
2. Intentions éducatives	8
3. Les objectifs pédagogiques : axes choisis et moyens d'actions	9
3.1 Premier objectif	9
3.2 Deuxième objectif.....	10
3.3 Troisième objectif	11
3.4 Quatrième objectif.....	11
4. Le « PROJET »	12
4.1 Le projet éducatif.....	12
4.2 Le projet pédagogique	12
4.3 Le projet d'animation ou projet de fonctionnement	12
4.4 Le projet d'activité (fiche projet)	13
5. Intégration de l'AFR dans le Projet éducatif du territoire.....	13
5.1 Modalités pratiques du PEDT	13
5.2 Contenu du PEDT	13
6. Mesures exceptionnelles suite Covid-19.....	17
6.1 Règles et conditions d'organisation.....	17
6.2 Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de Covid-19.....	18
7. Bilans	19
7.1 Bilan PEDT 2015 – 2018	19
7.2 Bilan année 2016 – 2017 / Annexe 1	19
7.3 Bilan année 2018 – 2019 / Annexe 2	21

SITUATION ET CADRE

L'Association Familles Rurales de Douvaine est située chemin du Maisse, à Douvaine.
Elle propose aux familles deux types d'accueil :

- L'accueil de loisirs fonctionne durant les vacances scolaires (*hors vacances de Noël*) et les mercredis : en journée, de 8h à 18h / en matinée, de 8h à 13h30 / en après-midi, de 13h30 à 18h.
- L'accueil périscolaire durant les périodes scolaires : avant l'école de 7h à 8h30 / après l'école de 16h à 19h et les mercredis : en journée, de 8h à 18h / en matinée, de 8h à 13h30 / en après-midi, de 13h30 à 18h.

Elle accueille les enfants de 3 à 14 ans, dans le but principal de permettre et de favoriser l'accès aux habitants du territoire à une vie professionnelle, sociale et familiale de qualité.

Il est important de rappeler que la structure accueille régulièrement les enfants porteurs de handicap. En effet, l'équipe de l'AFR est en mesure d'adapter ses pratiques éducatives afin de proposer un accueil ouvert à tous les enfants.

Composition des locaux :

- Hall d'accueil
- Trois salles d'activités
- Un réfectoire
- Un dortoir
- Un coin bibliothèque
- Des sanitaires adaptés à l'âge des enfants
- Une salle de motricité
- La cour de l'école du Maisse goudronnée
- Un jardin pédagogique.



L'AFR dispose également d'un accès aux infrastructures de la ville (Salle de la Bulle, Gymnase du collège du Chablais, terrains sportifs, etc.).

LES ACTEURS DU PROJET

De nombreuses personnes et institutions sont concernées par le déroulement des Accueils Collectifs de Mineurs et du Périscolaire. Les ACM sont un lieu de croisement des actions menées par les services de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) : Contrats éducatifs locaux, PEDT, formations des animateurs occasionnelles, formations professionnelles, politique de la ville, pratiques culturelles, découverte d'activités sportives, éducation à l'environnement, maintien du lien social, prévention, développement...

L'accueil de loisirs, comme le périscolaire et les manifestations jouent un rôle essentiel dans la politique locale. Ils peuvent constituer le point d'ancrage des différentes actions proposées durant le temps libre et être le lieu d'expérimentations.

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques en accord, en concordance et avec l'engagement de tous les acteurs entrant dans le processus éducatif de l'enfant.

On peut citer :

La Fédération Familles Rurales de Haute-Savoie, la Municipalité de Douvaine, la DDCS, les services de la Protection Maternelle Infantile (PMI) ou la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Général, l'UDAF et les parents...

Le centre est intégré dans un environnement comprenant d'autres intervenants tels que :

Les associations locales, les institutions sociales et culturelles, les écoles, les fournisseurs, les prestataires de service, les transporteurs...

Le projet s'inscrit dans ce contexte partenarial sur un territoire lui-même composé de spécificités culturelles, naturelles, à la fois rurales et urbaines et socio-économiques.

PRESENTATION DE L'EQUIPE ENCADRANTE

Pour rappel, la norme légale en termes d'encadrement pour la sécurité et le bien-être des enfants est la suivante :

Périscolaire :

- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans, (PEDT : 1 pour 14 enfants).
- 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans, (PEDT : 1 pour 18 enfants).

Extrascolaire :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Dans tous les cas, l'équipe de l'accueil doit contenir :

- 1 Directeur
- 1 Directeur adjoint au-delà de 50 enfants et par tranche de 50 enfants supplémentaires
- 50% minimum de l'équipe titulaire d'un diplôme de l'animation reconnu
- 20% maximum de personnel non qualifié (sans diplôme et non stagiaire).

En suivant ces règles, notre équipe est ainsi composée :

- Directeur d'association : **Werner VON GROSS**
- Directeur adjoint Accueil de loisirs, Mercredis et manifestations : **Kevin VIAIS**
- Directeur adjoint Périscolaire et manifestations : **Thibaut GRANGE**
- Assistante de Direction : **Coralie BARLET**

Equipe d'animation permanente :

- **Tiphaine LAFAYE**
- **Salomé KAMINSKI**
- **Murielle MANIGAULT**
- **Julie QUETSTROEY**
- **Anaïs LAGRANGE**
- **Félicia DELIGNIE**
- **Alane CALLERI**
- En formation BPJEPS LTP : **Alexander MATHIEU**

Des vacataires peuvent venir agrémenter l'équipe permanente.

En effet, nous souhaitons être un organisme formateur pour les jeunes demandeurs (et nous savons qu'il est souvent difficile de trouver des lieux de stage), nous avons à cœur de les former et de leur transmettre nos expériences et nos connaissances, ce pourquoi des stagiaires issus de formations diverses et variées (BAC pro, CAP etc.) sont également amenés à être intégrés à l'équipe le temps de leur formation.

1. Les rôles de l'équipe encadrante

1.1 Les rôles de la Direction

1.1.1 Organisation

- ✓ Faire en sorte que les familles soient satisfaites des services et prestations proposés.
- ✓ Assurer la gestion globale des Accueils.
- ✓ Proposer une organisation lisible et claire.
- ✓ Répondre activement aux exigences des instances institutionnelles (DRJSCS, DDASS, JS, DDCS...).
- ✓ S'assurer que les lieux d'accueil répondent aux exigences de sécurité et d'hygiène.
- ✓ S'assurer que les prestations de loisirs soient réelles, constantes et de qualité.
- ✓ S'assurer du bien-être des enfants et des parents.
- ✓ S'assurer de la sécurité physique, affective et morale.
- ✓ Être présent aux différentes réunions.
- ✓ Être dans la proposition, la prévision et l'innovation organisationnelle.

1.1.2 Gestion de l'équipe

- ✓ Impulser une dynamique active de travail et de projet.
- ✓ Conduire son équipe afin de répondre au mieux aux objectifs fixés.
- ✓ Être conducteur du projet pédagogique à l'équipe, s'assurer qu'il soit compris, intégré et réalisé.
- ✓ Missionner et déléguer.
- ✓ Donner des consignes claires, précises, si possible par écrit, validées par l'ensemble de l'équipe.
- ✓ Evaluer son équipe nominativement.
- ✓ Transmettre les consignes de la Mairie à l'équipe d'animation dans la mesure où celles-ci les concernent.

1.1.3 Relationnel

- ✓ Assurer les relations externes (partenaires, fournisseurs, intervenants, parents...).

1.1.4 Administratif

- ✓ Réaliser un projet global (projet pédagogique) sur les périodes d'Accueil dont il a la charge.
- ✓ Rendre les documents administratifs qui sont demandés dans les délais impartis (plannings, réservations, comptes-rendus, projet péda, déclarations, bilans, etc.).
- ✓ Suivi des fiches projet et d'activités.
- ✓ Réaliser les plannings d'horaires de l'équipe d'animation.
- ✓ Gestion des budgets.

1.2 Les rôles de l'animateur

1.2.1 Au sein de l'AFR

- ✓ Adhérer aux valeurs de l'association et au projet pédagogique.
- ✓ Créer toutes activités en relation avec les objectifs du projet pédagogique.
- ✓ Avoir une tenue et une hygiène appropriées à l'encadrement du public.
- ✓ Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.
- ✓ Respecter les horaires pour le bien-être du public et de ses collègues.

1.2.2 Auprès des enfants

- ✓ Il est garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants.

- ✓ Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- ✓ Il sait accepter le refus, solliciter sans forcer.
- ✓ Il est force de propositions et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- ✓ Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- ✓ Il gère complètement son activité, de la préparation jusqu'au rangement.
- ✓ Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- ✓ Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
- ✓ Il véhicule et est le garant des valeurs de l'Education Populaire.

1.2.3 Avec sa hiérarchie

- ✓ Il respecte et applique les consignes de la Direction.
- ✓ Il fait part de tous les problèmes et événements survenus au cours de la journée.
- ✓ Il travaille en collaboration, est force de propositions et d'améliorations.
- ✓ Il participe à la définition du Projet Pédagogique et assure sa mise en place.

1.2.4 Avec ses collègues

- ✓ Il respecte ses collègues.
- ✓ Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- ✓ Il participe aux réunions de préparation et de bilan.
- ✓ Il doit utiliser un langage et un ton adapté et respectueux.
- ✓ Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- ✓ Il respecte le travail de l'autre (surveillants de baignade, prestataires de service, personnels de service, chauffeur du bus, etc.).

1.2.5 Avec les parents

- ✓ Il discute avec les parents sur la journée de leur(s) enfant(s).
- ✓ Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
- ✓ Il est présent au moment de l'accueil ainsi que du départ.
- ✓ Il ne doit pas mélanger sa vie personnelle et professionnelle.
- ✓ Il ne doit pas porter de jugement sur l'éducation et la façon de faire des parents ou responsables légaux.

2. Intentions éducatives

Les accueils de loisirs, périscolaire et stages permettent à l'enfant et aux jeunes de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente.

Le temps de vacances ou de loisirs participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences.

Il représente un troisième pôle dans la vie de l'enfant - à côté de l'école et de la famille - et permet de construire des relations différentes avec le quartier, le village, l'école, d'autres structures (clubs sportifs, écoles artistiques...), d'autres environnements (lieux de vacances) et d'autres enfants et jeunes.

Les ALSH en milieu rural, tels qu'ils ont été voulus par le mouvement Familles Rurales, permettent de prolonger, d'ouvrir et de conforter l'action éducative des familles. Nous pensons pouvoir contribuer à sensibiliser les enfants à des valeurs comme le partage, le respect, la solidarité, la civilité et la tolérance dès leur plus jeune âge afin que cela devienne une évidence et donc une habitude : « Vivre mieux ensemble, vivre ensemble pour vivre mieux ».

Loin d'un cadre strict et moralisateur, nous tentons d'emmener les enfants vers une réflexion perpétuelle qui leur permet de questionner, de comprendre et de faire évoluer de façon intelligente les règles de vie en société et les savoirs-être.

Les activités de loisirs, dont l'importance ne cesse de croître, constituent désormais un lieu capital dans l'éducation des enfants pour la découverte d'activités qu'ils n'auraient pas pu pratiquer en dehors des accueils et manifestations. Ils sont un lieu de développement de la (des) culture(s), de partage de connaissances, de pratiques et d'expériences et d'acquisition de savoir-faire. L'éveil à la curiosité et le développement de la soif de savoir, ainsi que la prise de position et de décision de l'enfant dans ses différents cadres de vie sont pour nous une priorité éducative.

L'AFR de Douvaine, c'est aussi vivre dans la joie : un temps de loisirs ou de vacances, essentiel au bonheur de l'enfant, caractérisé par une grande place laissée au jeu, à la détente et à la vie de groupe.

Les temps périscolaires et extra-scolaires doivent malgré tout rester des temps de repos. C'est pourquoi une attention toute particulière sera accordée au rythme du groupe mais aussi à celui de l'enfant par lui-même.


Nous n'oublions pas que nous sommes aussi un moyen de garde pour beaucoup de familles du Bas-Chablais et continuons à nous battre pour diversifier nos accueils et nos animations pour le bien-être de tous et réfléchissons quotidiennement aux différentes possibilités d'accroissement, pour satisfaire un maximum la population.

Nous sommes actuellement à la capacité maximale de nos locaux et à la recherche de nouvelles possibilités pour les années à venir...

3. Les objectifs pédagogiques : axes choisis et moyens d'actions

Légende :

 Objectifs généraux (ce vers quoi nous souhaitons tendre).

 Objectifs opérationnels : choix des moyens (au sens axes d'orientation) pour atteindre en partie les objectifs généraux.

 Actions menées pour atteindre les objectifs opérationnels et les évaluer.

3.1 Premier objectif

➤ Développer l'autonomie et l'esprit de débrouillardise.

- ✓ Prendre connaissance des lieux et des ressources disponibles.
- ✓ Apprendre à identifier et prendre sa place dans les différents composants de son environnement (famille, école, commune, club sportif, cercle d'amis...).
- ✓ Dépasser la peur de l'échec, être acteur de sa vie.
- ✓ Apprendre les savoir-faire nécessaires de la vie quotidienne.

▪ Organisation des repas

Laisser les enfants se servir seuls autant que possible :

- Self-goûter : pour les plus de 6 ans en périscolaire
- Durant les temps de repas : apprendre aux enfants à se servir seuls de l'eau, à débarrasser et à trier leurs déchets.

(Nous souhaitons faciliter l'autonomie des enfants pour le tri des déchets en créant des pictogrammes selon les différentes poubelles).

▪ Le jardin pédagogique

- Explication de chaque technique de jardinage de façon à pouvoir les transmettre à son entourage et les reproduire en autonomie chez soi.

En parallèle, nous avons pour projet de créer des affiches avec le calendrier des plantations et de récolte des fruits et légumes ainsi que d'élaborer plus d'outils visuels sur le rangement et l'utilisation du matériel de jardinage.

▪ Activités périscolaires

Axer les activités autour de trois types d'activités transmettant des savoir-faire pratiques et appelant au dépassement de soi : la cuisine, le sport et les savoir-faire quotidiens (couture, informatique, jardinage, bricolage...).

▪ L'informatique

Nous avons pour projet d'augmenter le nombre d'activités pour sensibiliser et informer les enfants quant à l'utilisation des écrans et également créer des courts-métrages avec les enfants.

- Gestion des conflits
 - Relativisation des conflits : ce qui nous oppose, est-ce réellement important ? Pour quelle raison n'est-on pas d'accord ? Peut-on arriver à un compromis ?
 - L'objectif est, dans un premier temps, d'aider les enfants à régler leurs conflits. Si les enfants ont des difficultés à les résoudre, l'objectif est de leur donner des solutions pour que la prochaine fois, ils aient des outils pour savoir les résoudre. En ce qui concerne les conflits importants, le rôle de l'animateur reste primordial pour intervenir et tempérer certaines situations.
 - Chercher l'origine des conflits et ne pas tendre vers une résolution simple et rapide (la punition en fonction d'un fait rapporté ne règle souvent pas le problème initial).
 - Apprendre à gérer les conflits en interne avant d'aller chercher l'intervention des adultes référents autant que possible.
 - A l'inverse, l'adulte ne doit pas intervenir systématiquement dans les conflits entre enfants (tant que la sécurité morale, physique et affective de l'enfant n'est pas mise en danger, même minime).

- Matériel
 - Repérer, choisir et utiliser le matériel à disposition dans la structure.
 - Récupérer le matériel nécessaire à l'activité qui est mise en place.
 - Mettre en place un tableau avec différentes étiquettes ou listing de matériaux qu'ils pourraient avoir à disposition.
 - Création d'étagères visibles mais pas accessibles aux enfants.

- Partage
 - Mettre en place des temps d'échange et de partage d'expériences sur les pratiques culturelles et sportives de chacun.
 - Mise en place d'un petit bilan à la fin des séances.
 - Pour les jeux qu'on utilise régulièrement, il est possible de proposer à l'enfant d'expliquer les règles des jeux.
 - Mise en place d'un « Quoi de neuf ? » et d'une boîte à idées.

3.2 Deuxième objectif

- Favoriser le développement et l'épanouissement personnel par la découverte de nouveaux savoirs et de nouvelles pratiques culturelles, sportives et artistiques.

- ✓ Découverte de cultures locales.
- ✓ S'initier et découvrir une diversité de pratiques sportives.
- ✓ Accès libre et accompagné à différents outils multimédias.

- Découverte de la richesse de notre territoire départemental par des animations vidéo-ludique (sortie, documentaire et intervention).
- Chaque semaine de vacances et sur chaque cycle pour les mercredis : mise en place d'une initiation approfondie à un sport différent.
- Découverte de sports en lien avec les thèmes d'animation.
- Découverte de sports atypiques.
- Découverte handisport.
- Découverte de pratiques culturelles du monde et des régions.
- Découverte d'arts locaux.
- Découverte de plats culinaires typiques.

- Partenariat avec la maison des arts du Léman pour la découverte culturelle (spectacle, pratiques, rencontre avec les artistes, formation d'animateur sur les pratiques liées aux arts).

3.3 Troisième objectif

- Respecter, comprendre et questionner les règles et fonctionnements de la vie sociale, tout en incluant les concepts de solidarité.

- ✓ Discussion et établissement des règles et consignes en se mettant d'accord entre animateurs et enfants (et parents).
- ✓ Mise en place de fonctionnements de la vie quotidienne en adéquation avec le lieu et le type d'accueil, tout en assurant le bien-être et l'amusement des enfants.

- Temps de débat et d'échange chaque premier jour de vacances et de cycle périscolaire sous forme de jeu, en laissant les enfants acteurs des jeux afin qu'ils puissent exprimer et partager les règles de vie. Ainsi, cela permettra à l'enfant de les respecter plus facilement en raison de son implication dans leur création.
- Affichage dans chaque salle des règles établies lors des débats de façon claire et identifiable facilement par les enfants.

▪ Fonctionnement sanitaire

- Passage individuel chez les primaires et par petits groupes de trois chez les maternelles.
- Passage aux sanitaires obligatoire avant chaque repas.
- Surveillance des couloirs lors des temps de transfert (avant et après goûter, répartition par activité etc.)

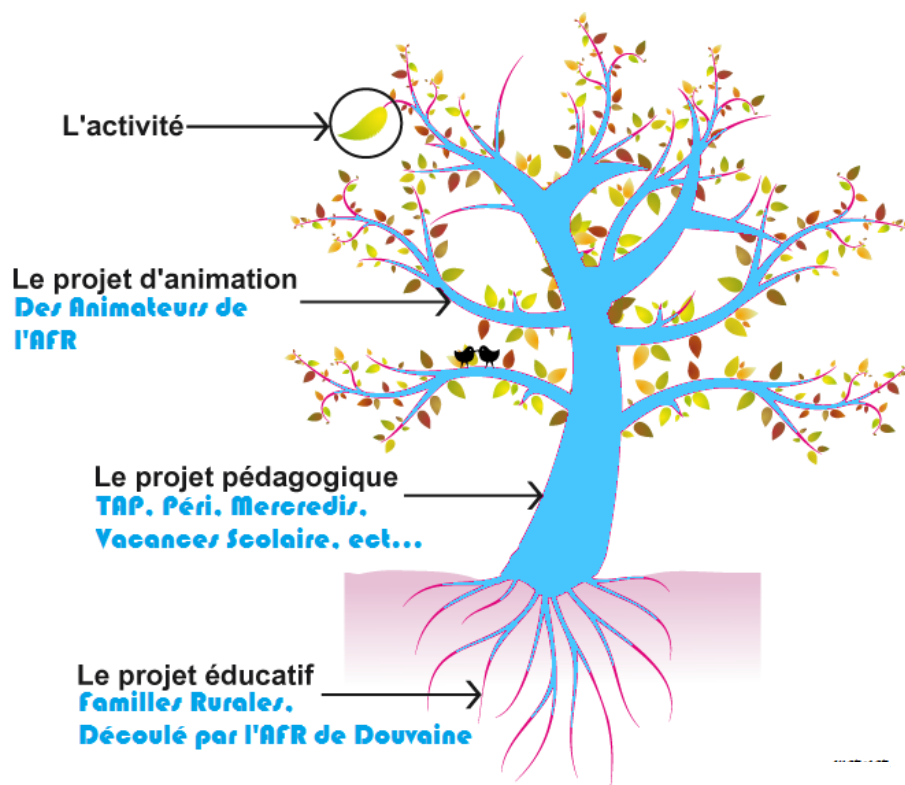
3.4 Quatrième objectif

- Sensibilisation à l'écologie et, de façon plus large, au développement durable.

- ✓ Améliorer la connaissance de son environnement à travers les sciences et initier à la démarche scientifique.
- ✓ Découverte du et des territoires et des activités « nature ».

- Journées randonnées sur les différents sites du géo-parc du Chablais.
- Suivi au fil de l'année de l'évolution végétale et animale.
- Initiation à la photo nature.
- Atelier récup' et réparation.

4. Le « PROJET »



Ci-dessus un arbre tentant de représenter les différents niveaux de projets en ACM.

4.1 Le projet éducatif

Représenté par *les racines*, le projet éducatif est rédigé par la Fédération ou l'organisateur. Il définit ses valeurs éducatives à long terme et concerne l'ensemble des séjours/activités qu'il organise. Il est généralement rédigé pour plusieurs années, même si certains organisateurs le réactualisent régulièrement.

Exemple d'intention éducative : favoriser chez l'enfant l'apprentissage de l'autonomie.

4.2 Le projet pédagogique

Représenté par *le tronc*, le projet pédagogique est rédigé par le Directeur en concertation avec les animateurs. Sur la base du projet éducatif, il précise les objectifs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Ce projet sera spécifique à une activité ou un séjour donné, à une période donnée, à une équipe donnée.

Exemple d'objectif pédagogique : apprendre aux enfants à gérer leur espace de vie (leur salle).

4.3 Le projet d'animation ou projet de fonctionnement

Représenté par *les branches*, le projet d'animation – ou projet de fonctionnement – est élaboré par l'équipe d'encadrement. Sur la base du projet pédagogique et en concertation avec les enfants, il s'agit de traduire les objectifs et les moyens généraux en un ensemble d'activités autour d'un thème central. Le projet

d'animation sera spécifique à un séjour donné (période de vacances, cycle de l'année, stage etc.) voire même à une tranche d'âge s'il y en a plusieurs.

4.4 Le projet d'activité (fiche projet)

Représenté par *la feuille*, le projet d'activité est élaboré par un ou plusieurs animateurs. À partir du cadre fixé par le projet d'animation et en concertation avec les enfants, il précise de manière concrète le fonctionnement d'une activité. Il ne dure que le temps de l'activité.

5. Intégration de l'AFR dans le Projet éducatif du territoire

5.1 Modalités pratiques du PEDT

5.1.1 Nouvelle organisation / horaires hebdomadaires

Après enquêtes auprès des parents d'élèves ainsi que plusieurs réunions de concertations entre la municipalité, le corps enseignant, les associations de parents d'élèves et les acteurs de la jeunesse conventionnés, la commune de Douvaine a choisi un retour à la semaine de 4 jours.

Ainsi, le positionnement Douvainois est le suivant concernant les horaires :

- Maternelle :
- Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 8h20 à 11h50 et de 13h30 à 16h00
- Élémentaire :
- Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h25 à 15h55

Ces nouveaux horaires ont été validés par le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale)

5.1.2 Organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaire)

Suite à la décision de la commune de repasser à la semaine de 4 jours, les TAP sont annulés.

5.2 Contenu du PEDT

5.2.1 Enjeu éducatif sur le territoire

Nous avons constaté ces dernières années sur notre territoire, à travers les différents diagnostics effectués (dans le cadre des Contrats Temps Libres ou des Contrats Enfance et Jeunesse), la nécessité de prendre en charge les enfants, de plus en plus nombreux, dont les parents travaillent. Cette prise en charge est nécessaire avant l'école le matin et après l'école ainsi que le mercredi.

L'enjeu pour notre commune est donc à la fois de pouvoir répondre à cette attente des parents en proposant une prise en charge de tous les enfants qui le nécessitent sur les temps périscolaires et extrascolaires et en même temps de permettre une qualité de cette prise en charge en respectant au mieux le rythme de chacun, en favorisant le bien-être et l'épanouissement de tous afin de permettre leur réussite scolaire, civique et sociale.

5.2.2 Les axes de travail

Après plusieurs échanges entre les différents partenaires, quatre axes de travail ont été mis en place lors du 1^{er} PEDT et seront poursuivis. Ils sont la continuité de choix et d'interventions déjà existants à travers les

activités de découverte développées depuis 2000 dans le cadre des Contrats Educatifs Locaux réussis, mais aussi des actions développées par l'AFR sur les temps périscolaires et extrascolaires.

- Développer des activités culturelles et artistiques en permettant à chaque enfant de pouvoir découvrir de nouvelles pratiques, d'être mis en valeur (exposition, présentation, spectacle) et d'harmoniser les pratiques avec celles effectuées à l'école (cahier d'art commun).
- Développer des activités sportives en permettant à l'enfant de s'épanouir tant sur le plan individuel que dans un collectif.
- Développer la pratique du jeu : les pratiques autour du jeu ont été remises au goût du jour avec les enfants ces dernières années, par l'AFR, la MJC, Sucre d'orge, Lud'O'Jeux, le Sou des écoles, etc. à l'aide de plusieurs supports : petits jeux, jeux de société, fabrication de grands jeux en bois, découverte des jeux du monde, festival du jeu, après-midi jeux en famille, création de jeux. L'idée est de varier les jeux éducatifs, jeux de société, jeux symboliques, jeux d'équipe et de coopération, etc. qui sont supports de socialisation et de développement culturel.
- Développer un axe « citoyenneté » : ce dernier point est un souhait émis par les différents partenaires. Des actions ont déjà été menées dans le cadre scolaire.

Plusieurs idées d'actions ont été émises et devront être discutées de nouveau dans le courant de l'année afin d'envisager un travail avec les jeunes dans le cadre périscolaire et extrascolaire autour par exemple :

- D'une sensibilisation aux premiers secours.
- D'une collaboration avec la Communauté de communes sur le tri sélectif
- De la mise en place d'une journée environnement (ramassage des déchets).
- De la mise en place de compostage de plusieurs établissements.
- D'une approche de la prévention routière.
- D'une pérennisation du conseil municipal de jeunes (CM1 et CM2) et de ses actions.
- D'envisager une réflexion sur un thème commun partagé par plusieurs partenaires (école, associations, municipalité).
- D'une harmonisation des règles de vies sociales, aux seins des différents lieux et temps d'accueil (AFR, cantine, Ecole, garderie municipal).

5.2.3 Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires

Malgré le retour à la semaine de quatre jours, les acteurs éducatifs du territoire ont choisi de tout de même poursuivre les objectifs impulsés par les changements de rythme scolaire et de permettre de faciliter l'apprentissage des savoirs en respectant au mieux le rythme de vie et d'apprentissage de l'enfant. Il s'agit de mieux structurer le travail éducatif effectué dans l'école par les enseignants et « hors » école par les partenaires associatifs intervenants auprès des enfants. L'objectif est donc de poursuivre et approfondir une « cohérence éducative » entre tous les intervenants afin de faciliter le bien-être et l'évolution de l'enfant.

Les différents membres de la commission de travail du PEDT se sont mis d'accord sur des objectifs éducatifs à développer à travers ce nouveau projet :

- Être à l'écoute du rythme des enfants afin de favoriser la réussite de chacun grâce à une meilleure répartition des heures d'enseignement et une plus grande articulation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- Susciter l'envie de découvrir et le plaisir de la découverte, favoriser l'éveil et l'épanouissement et la curiosité de chacun.
- Favoriser l'apprentissage scolaire et accompagner l'enfant dans l'intégration de règles de vie en poursuivant les objectifs visés par le projet d'école et les différents projets pédagogiques.

5.2.4 Effets attendus

Les principaux effets attendus concernent évidemment les enfants. A travers les objectifs éducatifs partagés, l'idéal serait que les enfants puissent acquérir de nouvelles compétences, de nouvelles connaissances et puissent acquérir un comportement adapté à la vie en société :

- Acquisition de compétences nouvelles : savoir prendre la parole, savoir s'exprimer en public, apprendre à se concentrer, acquérir des notions de sécurité, améliorer la lecture et l'écriture, maîtriser des techniques nouvelles liées aux activités...
- Acquisition de connaissances nouvelles : découverte d'activités nouvelles, apprentissage de techniques, de nouveaux savoir-faire...
- Acquisition d'un comportement adapté : savoir adapter son langage, se positionner dans un groupe, faire preuve de solidarité, s'impliquer dans les différentes tâches liées aux activités et dans la vie de sa commune...

5.2.5 Articulation avec le projet d'école

Les échanges au sein du comité de pilotage ont permis, après une présentation et des discussions sur le contenu du projet d'école, d'envisager des activités en lien avec les axes de travail proposés dans le « Projet d'Ecole Douvaine 2017/2020 ».

Ainsi, deux axes de travail ont été retenus :

- L'axe 1 du projet d'école « Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun » qui pourra être travaillé par les animateurs dans le cadre des activités périscolaires soit dans la vie de groupe (dialogue / échanges, expression, vocabulaire employé) soit à travers certains supports dans les activités (écriture de saynètes au théâtre, expression prise de parole au théâtre, écriture de règles du jeu dans les ateliers créatifs jeux, compréhension des règles du jeu, approche scientifique ludique, etc.).
- L'axe 2 du projet d'école « Education culturelle, artistique, sportive et humaniste » avec le souhait de permettre à chaque enfant d'évoluer et de s'épanouir à travers la découverte de différentes activités variées. L'idée d'un parcours artistique ou sportif tout au long de la scolarité élémentaire du CP au CM2 apparaît intéressante ; un parcours n'étant jamais linéaire, il est important de pouvoir proposer différents temps d'activités où chaque enfant pourra s'épanouir à son rythme. Nous retenons également l'idée de laisser une trace de ce parcours ; cahier qui suit la scolarité et les pratiques culturelles, artistiques et sportives, expositions « d'œuvres » à l'école ou en dehors (AFR, MJC, Mairie, Sucre d'orge, bibliothèque), présentation lors de la semaine des arts...

5.2.6 Les activités proposées

Dès la sortie de l'école à 16h pour l'année scolaire 2018/2019 : les élèves des écoles auront plusieurs possibilités d'activités :

- **Accueil garderie** (municipalité) :
Le principe est que l'enfant est accueilli dès la fin de l'école à 16h et jusqu'à 16h30, heure à laquelle il peut rentrer seul ou être récupéré par ses parents ou un responsable légal.
Durant ces temps, les enfants seront pris en charge dans l'enceinte des écoles Maise ou Voinier, puis rassemblés à l'école Voinier par du personnel communal. L'enfant a la possibilité de rester dans la cour ou sous le préau, de bénéficier d'espace de jeux.
- **Activités associatives** :
Proposées par des associations locales, elles permettent de découvrir, en dehors de l'école, de nouvelles activités telles que le football, l'équitation, la musique, etc. sur les lieux d'activités aux heures fixées par les associations.

- **Accueil MJC :**
La MJC ne proposera plus d'activités péri-éducatives sur Douvaine, mais proposera différents types d'activités pour les enfants, jeunes et adultes, qui permettent d'assurer une continuité du projet et des partenariats.
- **Accueil AFR :**
Il y a eu trois axes d'activités, tout au long des années. Les enfants/parents ont été libres de leurs inscriptions jusqu'à la limite des places disponibles et selon l'activité choisie et l'envie de l'enfant. À l'intérieur de ces activités, les thèmes ont changé suivant les cycles établis, communs avec l'école.

Nos objectifs : durant ces temps d'accueil, le but est de permettre aux enfants présents dans notre structure, de découvrir, connaître et développer leurs capacités et envies, tout en respectant leur rythme qui n'est pas toujours de tout repos. Nous leur permettrons de se poser et de faire travailler leur imagination, leurs envies, tout ceci à leur rythme.

Nos objectifs en découlent donc, tels que : favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, responsabiliser l'enfant et développer son autonomie, aider et contribuer au développement de l'enfant et à sa créativité etc. Pour cela, nous utilisons différents moyens à notre disposition, nous veillons au nombre d'heures effectuées par les enfants en essayant de respecter une dizaine d'heures par jour maximum, aux activités proposées et aux espaces prévus pour les enfants, mais aussi être à l'écoute avec une équipe qualifiée et dynamique.

- **Temps périscolaires :**
La prise en charge des enfants s'effectue de 7h00 à 8h30 le matin et de 16h00 à 19h00 le soir. L'AFR a pu accueillir 112 enfants par soir, 40 enfants de moins de 6 ans et 72 enfants de plus de 6 ans. En projet sur l'année 2020/2021 : une augmentation de 10 à 20 places, afin de répondre à la forte demande de prise en charge des enfants, toujours croissante, due à l'évolution démographique de Douvaine. Il faut prévoir dans l'avenir une explosion de la demande.
- **Temps extrascolaire :**
 - **Vacances**
La prise en charge des enfants s'effectue à la journée ou en demi-journée, de 8h00 à 18h00 pour la journée, de 8h à 13h30 pour la matinée et de 13h30 à 18h00 pour l'après-midi. Nous avons fait le choix de laisser la possibilité aux parents d'inscrire les enfants « à la carte ». De ce fait, ils ne sont pas obligés de les mettre s'ils ne travaillent pas ou si les enfants ont d'autres activités. L'AFR accueille entre 60 et 100 enfants par jour, avec une capacité de 50 enfants de moins de 6 ans et 50 enfants de plus de 6 ans. Il faut prévoir dans l'avenir une augmentation de la demande.
 - **Mercredis**
Suite au retour de la semaine de quatre jours, l'AFR ouvre ses portes en accueil extrascolaire sur les mêmes bases que les vacances.
 - **Stages**
Sur l'année 2020/2021 : mise en place de stages, qui permettront aux enfants de découvrir de nouvelles activités ludiques et pédagogiques (ski, cirque, piscine, nature, etc.).
 - **Manifestations**
Organisation et co-organisation de différentes manifestations, pour faire vivre et bouger la ville de Douvaine et proposer aux enfants, parents et habitants différentes activités (Carnaval, Kermesse, journée jeux, forum des associations, etc.).

Le but premier de l'AFR est de respecter au maximum les objectifs du « Plan mercredi » qui correspondent à nos intentions éducatives.

Conçues dans une logique à la fois de loisirs, de découverte et de pratiques, les activités du mercredi peuvent être culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, civiques et sportives.

Une charte qualité « Plan mercredi » organise l'accueil du mercredi autour de quatre axes :

1. Veiller à la complémentarité éducative des temps d'accueil du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.
2. Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil du mercredi, en particulier des enfants en situation de handicap.
3. Inscrire les activités sur le territoire et en relation avec ses acteurs.
4. Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

6. Mesures exceptionnelles suite Covid-19

6.1 Règles et conditions d'organisation

Afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, nous avons mis en œuvre les mesures suivantes dans le respect du protocole sanitaire en vigueur transmis par la DDCS et jusqu'à nouvel ordre :

6.1.1 Nombre de mineurs

Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint, cependant, nous avons adapté notre capacité d'accueil à nos locaux, au respect de la distanciation physique et des gestes barrières.

6.1.2 Constitution des groupes

Nous avons constitué des groupes par tranche d'âge (3-4 ans, 5 ans, 6-8 ans et 9-14 ans) afin de limiter le nombre d'enfants par groupe. Chaque animateur est également dédié à un groupe. Ces mesures ont été mises en place pour toute la durée de l'accueil dans le but de limiter au maximum les interactions entre enfants et entre les encadrants et les enfants.

6.1.3 Suivi sanitaire

Sous l'autorité du Directeur de l'accueil, un « référent Covid-19 » a été désigné pour chaque groupe d'enfants constitué. Cette personne est chargée du suivi sanitaire et de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus. Ces règles prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou avéré de Covid-19.

6.1.4 Communication avec les familles

Les responsables légaux ont été informés préalablement à l'inscription des modalités d'accueil et, notamment, de la constitution des sous-groupes d'enfants et de l'importance du respect des gestes barrières par eux-mêmes et leurs enfants à l'arrivée au sein de l'accueil.

6.1.5 Recommandations sanitaires

Les mesures suivantes ont été mises en place :

- Nettoyage approfondi et quotidien des locaux avant et après l'ouverture du centre à l'aide d'un produit d'entretien virucide.
- Présence de points d'eau, de sanitaires, de savons et de gels hydroalcooliques, attirés à chaque groupe d'enfants.
- Le lavage à l'eau et au savon à l'arrivée et au départ du centre et lors de chaque changement de lieu d'activités (salles, sanitaires, cantine etc.).
- Afin de limiter les attroupements, les temps d'accueil sont prévus sur une durée d'une heure. De plus, afin de respecter les règles de distanciation, nous limitons l'accès au sas d'accueil à un adulte à la fois.
- Les responsables légaux ne sont pas admis sur les lieux d'activités.
- Ouverture fréquente des fenêtres pour augmenter la circulation de l'air vers l'extérieur.

6.1.6 Activités

- Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation et des gestes barrières.
- Chaque activité proposée a fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard des règles de distanciation.
- La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de livres, ballons, jouets, crayons etc. est permise lorsqu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).
- Exceptionnellement, aucune sortie n'a été organisée et cette décision sera maintenue tant que nous n'avons pas la certitude que les enfants ne courent aucun risque lors des transports et sur les lieux d'accueils.
- Chaque salle d'activités est attirée à un groupe afin de limiter la circulation des enfants au sein de la structure.

6.1.7 Restauration

Les groupes constitués déjeunent ensemble.

Un agent de service a été embauché pour assurer la gestion de la restauration, il est le seul autorisé à pénétrer dans la cuisine.

La désinfection des tables, dossiers de chaise, des sols et des surfaces est effectuée après chaque service.

6.1.8 Prise de température

Une prise de température est effectuée sur chaque enfant à l'arrivée dans le centre ainsi qu'après les temps de repas.

De plus, nous surveillons l'apparition de symptômes.

6.2 Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de Covid-19

Tout symptôme évocateur chez un enfant constaté par un encadrant conduit à l'isolement et au port d'un masque. Une prise de température est également réalisée.

Les parents sont alors immédiatement prévenus et doivent venir chercher l'enfant.

L'enfant ne pourra pas être de nouveau accepté dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.

7. Bilans

7.1 Bilan PEDT 2015 – 2018

Nous faisons un bilan plutôt positif de ce premier PEDT 2015/2018, qui nous a permis de créer un certain nombre de partenariats et de liens en adéquation avec notre projet pédagogique.

Avant tout, nous avons pu proposer, au plus grand nombre possible, des activités de qualité.

En moyenne, nous avons accueilli 65 enfants tous les soirs pour les TAP, une centaine en périscolaire et une moyenne de 70 enfants sur les vacances scolaires.

Ensuite sont nés plusieurs projets avec les écoles : des projets autour du jardin, du compost, des animaux, mais aussi des règles de vie inter-structures.

Puis avec la crèche (Sucre d'orge), avec laquelle nous avons pu faire différentes interventions : visite des locaux pour la rentrée des plus grands, découverte d'activités et de jeux avec un mélange des enfants des deux structures.

Enfin, des partenariats avec différentes associations et la municipalité, pour la mise en place d'évènements festifs à l'attention des enfants : journée jeux (plus de 2000 personnes), kermesse des écoles, forum des associations, financement par l'AFR d'un spectacle de fin d'année gratuit pour tous les enfants de la commune de Douvaine, etc.

En conclusion, le 1^{er} PEDT nous a permis de donner un nouveau souffle aux projets et partenariats sur la commune.

Dorénavant et malgré la fin des TAP, nous souhaitons pérenniser les actions mises en place et ne surtout pas les laisser tomber, mais au contraire les développer, les enrichir de nouvelles expériences et continuer à s'exprimer sur les différentes problématiques du territoire, pour trouver les meilleures solutions possibles.

C'est de ce fait que nous tenons à pouvoir renouveler le PEDT pour les années à venir.

7.2 Bilan année 2016 – 2017 / Annexe 1

Effectué par M. Kévin VIAIS.

7.2.1 Objectifs généraux

- Savoir s'écouter et se comprendre
- Prendre parole en groupe
- Initiation au débat

7.2.2 Mise en place de TAP Atelier débat

Chaque semaine, un sujet de débat tournant autour de l'actualité ou des préoccupations des enfants est proposé. Le but étant de pousser chaque enfant inscrit à s'exprimer d'abord librement sur ce que le sujet lui inspire, puis à en retenir les questions les plus souvent relevées ou les avis contraires afin d'en discuter et de confronter les opinions.

La prise de parole se fait à tour de rôle, afin de favoriser l'écoute et l'attention portées aux avis de l'autre. Après chaque prise de parole, les autres participants peuvent d'abord réagir de façon brève avant le tour de parole suivant.

Différentes formes de débat sont proposées en fonction du sujet, de l'animateur de séance et de la forme utilisée précédemment afin de varier les séances. Chaque forme de débat doit mettre en avant le fait que l'enfant peut changer d'avis en cours de séance en fonction de l'avancement du débat et des arguments des autres.

Chaque sujet abordé est conclu en précisant qu'il y a rarement une vérité universelle dans les débats, que le but est de prendre les différents points de vue pour affiner le sien, mais que souvent, personne n'a ni raison, ni tort et que l'opinion de chacun doit être respecté.

Cet atelier n'a eu qu'un impact très limité, le nombre d'inscrits étant très faible à chaque séance. De plus, l'atelier a été proposé seulement sur la période hivernale, en remplacement de l'atelier sportif, ce qui a été perçu comme une contrainte par certains enfants.

Il a été conclu que faire passer ces objectifs par cet atelier débat dès le début n'est pas efficace. C'est un passage trop « rapide » sans adaptation à une démarche d'écoute, de prise de position et de confrontation de point de vue. Cet atelier sera donc éventuellement reconduit mais est pour le moment laissé de côté, afin « d'habituer » les enfants à cette démarche au sein d'autres activités.

7.2.3 Apprentissage des techniques / Découverte de nouvelles disciplines sportives et culturelles

Mise en place d'atelier cuisine régulier à travers les TAP et les mercredis récréatifs :

Chaque semaine, une recette différente est mise en avant et proposée aux enfants. L'objectif principal de cet atelier est de développer les savoir-faire culinaires en variant les techniques employées.

Il apparaît toutefois que pour les ateliers TAP, le temps limité incluant l'installation, la recette, la cuisson et le nettoyage limite le nombre de recettes et donc le type de techniques utilisées. Les recettes les plus complexes sont toutefois possibles durant les mercredis récréatifs et les journées de vacances scolaires.

Mise en place d'initiation sportive et scientifique sur une semaine durant les vacances scolaires :

Chaque semaine de vacances, des animateurs « spécifiques » proposent pour l'un, une initiation sportive et pour l'autre, une scientifique, en intervertissant les tranches d'âges prises en charge entre le matin et l'après-midi. Ainsi, chaque enfant peut en bénéficier. Pour ces deux types d'atelier, le fait d'étendre l'initiation sur une semaine permet d'aborder chaque technique en douceur pour ensuite approfondir les savoir-faire au fil des séances.

Cette organisation a permis d'approfondir les connaissances et les pratiques des enfants de manière plus complète que lors d'activités en une séance. Cependant, celle-ci n'est viable que grâce à la présence, dans l'équipe, d'animateurs avec des compétences spécifiques.

7.2.4 Apprentissage et utilisation du matériel et des techniques numériques

N'a pas pu être abordé directement par les enfants. Un film a été réalisé mais, dues à des contraintes de temps, seule l'animatrice s'est occupée des parties « technique numérique » de la réalisation. Nous prévoyons un développement en sous-objectif pour la mise à jour du projet pédagogique, afin de définir de façon plus graduelle nos objectifs.

7.2.5 Transition parent/enfant

Accueil des familles et transmissions école/famille/AFR :

La mise en place d'un lieu d'accueil unique et de moyens de communication (talkie-walkie) est propice à l'échange avec les familles et à la communication intra-équipe. Un animateur est en permanence dédié à l'accueil des parents afin d'échanger avec eux sur la journée de leur enfant ou sur les programmes d'activités passés et à venir. La mise en place de documents de suivi et de communication nous permet de retracer chaque information sur la journée des enfants afin que ces informations soient transmises aux familles. Pour de plus amples informations si nécessaire, l'animateur d'accueil peut diriger la famille vers l'animateur ayant fait la transmission.

Les informations transmises par les familles le matin, ainsi que celles données par l'école le soir (ou le mercredi midi) sont également notifiées dans ces mêmes supports de transmission.

Mise en place et participation aux évènements familiaux :

La participation et la mise en place d'évènements à destination des familles tend à favoriser le lien parents/enfants. De même, la création d'une journée Portes-ouvertes permet de communiquer et de sensibiliser les parents sur le contenu des journées de leurs enfants.

7.3 Bilan année 2018 – 2019 / Annexe 2

Effectué par M. Kévin VIAIS et M. Thibaut GRANGE.

7.3.1 Objectifs généraux

- Objectifs opérationnels : choix des moyens (au sens axes d'orientation) pour atteindre en partie les objectifs généraux.
- Actions menées pour atteindre les objectifs opérationnels et les évaluer.

7.3.2 Développer l'autonomie et l'esprit de débrouillardise

- Prendre connaissance des lieux et des ressources disponibles.
- Apprendre à identifier et prendre sa place dans les différents composants de son environnement (famille, école, commune, club sportif, cercle d'amis...).
- Dépasser la peur de l'échec, être acteur de sa vie.
- Apprendre les savoir-faire nécessaires de la vie quotidienne.

Organisation des repas

Laisser les enfants se servir seuls tant que possible :

- *Self-goûter : le self-goûter pour les + de 6 ans est, pour l'instant, mis en place les lundis, mardis, jeudis et vendredis en périscolaire.*

Le bilan est très positif car il favorise l'autonomie des enfants et évite le gaspillage. De plus, il permet d'avoir moins de bruit lors du goûter et nous permet de nous adapter plus facilement en termes de gestion de temps. En revanche, point à améliorer : nous avons constaté qu'il y a moins de retours collectifs sur les activités.

Durant le goûter, le rôle de l'animateur est très important, il doit veiller à son bon déroulement et permettre aux enfants de se servir seuls, de débarrasser, trier leurs déchets et nettoyer la table avant de partir.

L'objectif est de continuer à faire le goûter en self-goûter.

Lors du goûter, le mercredi en périscolaire, il serait nécessaire de trouver une solution pour éviter que les enfants ne restent dans le couloir.

Il n'y a pas de self goûter pour les moins de 6 ans car nous avons estimé qu'ils étaient trop petits et que nous n'avions pas les locaux et le matériel adaptés pour le bon fonctionnement d'un self-goûter pour les petits.

Néanmoins, nous avons pour objectif d'apprendre aux petits à se servir seuls de l'eau, à débarrasser et trier leurs déchets.

De plus, nous souhaitons faciliter l'autonomie des enfants pour le tri des déchets en créant des pictogrammes selon les différentes poubelles.

- Des enfants seront sollicités sur la base du volontariat pour préparer les zones de repas.
- Le midi, service de l'eau en autonomie pour tout âge.

- **Pour le jardin**

Explication de chaque technique de jardinage de façon à pouvoir les transmettre à son entourage et les reproduire en autonomie chez soi.

Durant l'année, nous avons réalisé plusieurs activités et projets en adéquation avec le jardin. Celles-ci ont permis aux enfants d'apprendre les techniques de jardinage.

Les différents objectifs sont de créer des affiches avec le calendrier des plantations et de récoltes des légumes et des fruits ainsi que plus d'outils visuels sur le rangement et l'utilisation du matériel de jardinage.

- Axer les activités périscolaires autour de trois types d'activités transmettant des savoir-faire pratiques et appelant au dépassement de soi : la cuisine, le sport et les savoir-faire quotidiens (couture, informatique, jardinage, bricolage...).

Il y a quelques activités « couture » qui trouvent leur public donc nous allons continuer à les proposer.

Il y a très peu d'activités en lien avec l'informatique, nous avons pour projet de faire plus d'activités pour sensibiliser et informer les enfants par rapport aux écrans et également créer des courts-métrages avec des enfants.

Des activités « bricolages » sont proposées mais nous souhaitons en faire davantage pour répondre aux envies des enfants.

- Mise en place régulière de jeux de confiance (intégrer dans les objectifs).

- **Gestion des conflits**

- Relativisation des conflits : est-ce que ce qui nous oppose est réellement important ? Pour quelle raison n'est-on pas d'accord ? Peut-on arriver à un compromis ?

L'objectif, dans un premier temps, est d'aider les enfants à régler leurs conflits. Si les enfants ont des difficultés à résoudre leurs conflits, l'objectif est de leur donner des solutions pour que la prochaine fois, ils aient des outils pour les résoudre. En ce qui concerne les conflits importants, le rôle de l'animateur reste primordial pour intervenir et tempérer certaines situations.

- Chercher la compréhension des conflits et ne pas tendre vers une résolution simple et rapide (la punition en fonction d'un fait rapporté ne règle souvent pas le problème de base).
- Apprendre à gérer les conflits en interne avant d'aller chercher l'intervention des adultes référents autant que possible.
- A l'inverse, l'adulte ne doit pas intervenir systématiquement dans les conflits entre enfants (tant que la sécurité morale, physique et affective de l'enfant n'est pas mise en danger, même minime).

- Repérer, choisir et utiliser le matériel à disposition dans la structure.

Récupérer le matériel nécessaire à l'activité qui est mise en place. *Une liste n'est donnée aux enfants que lorsque nécessaire.*

L'objectif est de mettre en place un tableau avec différentes étiquettes ou listing de matériaux qu'ils pourraient avoir à disposition.

- Création d'étagères visibles mais pas accessibles aux enfants.
- Mettre en place des temps d'échange et de partage d'expériences sur les pratiques culturelles et sportives de chacun.
Mise en place d'un petit bilan à la fin des séances.
Pour les jeux qu'on utilise régulièrement, il est possible de proposer à l'enfant d'expliquer les règles des jeux.
Mise en place d'un « quoi de neuf ? » et d'une boîte à idées.

7.3.3 Favoriser le développement et l'épanouissement personnel par la découverte de nouveaux savoirs et de nouvelles pratiques culturelles sportives et artistiques

- Découverte de cultures locales

Cela est déjà mis en place avec différentes activités.

Ex : Course d'orientation dans le secteur, différents thèmes, activités culinaires (se focaliser dessus), même dans les sports.

- S'initier et découvrir une diversité de pratiques sportives.

Objectif à atteindre à travers les différents projets de stages durant les vacances.

- Accès libre et accompagné à différents outils multimédias.
- Planning de mise à disposition du matériel informatique en accès libre : 17h à 18h en périscolaire et pendant les temps libres en vacances et les mercredis, géré par la personne d'accompagnement dans la salle.

Il n'y a pas d'accès libre pour les enfants car ceux-ci se querellaient pour jouer, ils voulaient jouer seulement aux jeux vidéo et souhaitaient ne plus rien faire d'autre... Nous souhaitons donc enlever cet objectif du projet péda (cependant, au niveau informatique, nous avons un autre projet vu en amont...)

- Mise en place de séance de présentation d'outils informatiques une fois par semaine : *ne correspond plus à nos objectifs.*
- Projet axé sur les savoir-faire de la production vidéo et multimédia.
- Découverte de la richesse de notre territoire départemental en termes de vidéo d'animation et d'animation vidéo-ludique (sortie, documentaire, et intervention).
- Chaque semaine de vacances et sur chaque cycle pour les mercredis, mise en place d'une initiation approfondie à un sport différent.
- Découverte de sports en lien avec les thèmes d'animation.
- Découverte de sports atypiques.
- Découverte handisport.
- Découverte de pratiques culturelles du monde et des régions : *abordé mais n'est pas encore assez en pratique.*
- Découverte d'arts locaux : *activité non mise en place mais peut être pensée lors de sorties organisées par l'AFR.*
- Découverte de plats culinaires typiques
- Partenariat avec la maison des arts du Léman pour la découverte culturelle (spectacle, pratiques, rencontre avec les artistes, formation d'animateur sur les pratiques liées aux arts).

Chaque année, nous réalisons un partenariat avec la maison des arts du Léman.

7.3.4 Respecter, comprendre et questionner les règles et fonctionnements de la vie sociale, tout en incluant les concepts de solidarité

- Discussion et établissement des règles et consignes en se mettant d'accord entre animateurs et enfants (et parents).
- Mise en place de fonctionnements de la vie quotidienne en adéquation avec le lieu et le type d'accueil, tout en assurant le bien-être et l'amusement des enfants.
- Temps de débat et d'échanges chaque premier jour de vacances et de cycle périscolaire (autour des règles et consignes de bien vivre ensemble).

Nous souhaitons mettre cela en place une fois par semaine pour les vacances scolaires sous forme de jeu, en laissant les enfants acteurs des jeux afin qu'ils puissent exprimer et partager les règles de vie. Ainsi, cela permettra à l'enfant de les respecter plus facilement étant donné qu'il en est l'auteur. Cela sera fait après chaque retour de vacances pour les mercredis.

- Atelier photo sur les règles de vie.

Cela a été réalisé il y a très longtemps et leur utilisation est hors d'âge, par conséquent, nous ne l'utilisons plus.

- Affichage dans chaque salle des règles établies lors des débats de façon claire et identifiable facilement par les enfants.

Il n'y a pas d'affiche sur les tableaux.

- Nommer un responsable par groupe parmi les enfants pour assurer une autogestion.

Ne correspond pas à nos objectifs car nous souhaitons mettre les enfants sur le pied d'égalité, nous enlevons donc cet item.

- Mise en place d'un signal sonore pour capter l'attention des maternelles et d'un signal visuel pour capter celle des primaires.

Il n'y a pas de nécessité à cela si l'équipe d'animation travaille en coopération avec le même support « horloge du bruit. »

- Fonctionnement sanitaire : passage individuel chez les primaires et par petits groupes de trois chez les maternelles. Passage aux sanitaires obligatoire avant chaque repas.

Il faut continuer à être vigilant.

- Surveillance des couloirs lors des temps de transfert (avant et après goûter, répartition par activité etc.)

Il y eu un gros travail à faire à ce sujet par l'équipe d'animation donc à maintenir.